
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023**

N° 2022-64

Date de transmission en Préfecture : **1 6 DEC. 2022**

Date de mise en ligne : **1 9 DEC. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 décembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **16**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) – Béatrice VERDIER (à Christelle RIVAT)

Membres excusés : Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Nathalie BERTOCCHI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le budget du Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2023 soumis au vote du Conseil d'administration, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	9 650 €	9 650 €
Fonctionnement	248 050 €	248 050 €

Le budget 2023 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du 29 novembre 2022.

En dépenses de fonctionnement, sont comptabilisés entre autres :

- Le maintien des actions auprès de personnes âgées tels que l'organisation du repas des Seniors, les animations organisées dans le cadre de la semaine bleue, la confection et la distribution des colis de Noël.
- Le maintien du budget relatif aux aides sociales facultatives et aux aides alimentaires afin d'apporter un niveau d'aide équivalent à 2022.
- Le développement des activités et projets proposés par l'unité accompagnement et handicap avec notamment la participation à l'organisation d'un évènement d'envergure sur le handicap.
- L'intégration des frais d'eau et d'électricité des logements occupés par les réfugiés ukrainiens, jusqu'à présent pris en charge sur le budget de la Ville.
- La baisse des charges de personnel suite au transfert d'un agent sur le budget Ville mais intégrant un poste de stagiaire pour 6 mois.

En recettes de fonctionnement, on retrouve notamment :

- Le maintien de la participation de l'Etat pour la gestion des logements d'urgence situés sur la commune.
- La participation de la Caisse d'allocations familiales pour le financement partiel du poste de référent accompagnement et handicap dans le cadre de la convention territoriale globale
- La diminution de la mise à disposition du personnel CCAS / VILLE.
- La hausse de la subvention communale au titre de l'équilibre budgétaire de 23 000€, soit une enveloppe de 183 000 €.
- L'intégration de la subvention de la CCVG pour la navette des séniors.
- L'intégration de la participation des réfugiés ukrainiens aux frais d'eau et d'électricité de leurs logements.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

La section d'investissement permet grâce aux amortissements des immobilisations et au fonds de compensation de la TVA relatif aux dépenses d'investissements 2021 d'intégrer une enveloppe d'un montant de 9 650 € dans laquelle est prévu 5 000 € pour les prêts d'honneurs dans le cadre des aides facultatives du CCAS, 1 000 € pour l'équipement informatique du service handicap et une enveloppe d'aménagements divers pour les logements d'urgence.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2023 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2023 du centre communal d'action sociale tel que joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ADOpte le budget primitif 2023 du centre communal d'action sociale tel que joint à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,

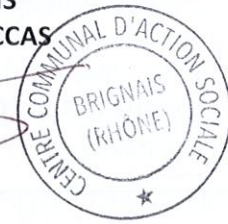
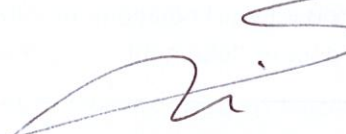
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,

Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Christelle RIVAT

